

DÉLIBÉRATION n°2025-12-10-10

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 04/12/2025	L'an deux mil vingt-cinq le dix décembre à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 20</i> <i>Votants : 24</i> <i>Ayant donné procuration : 4</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absents : 3</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine (Arrivée à 19h46), MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTEL Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre (Arrivée à 19h46), ISSLER Agnès, LABOUREY Cloé, MANIAS Marcel, MORENO Christine, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, MEILLET Bruno. <i>Étaient représentés :</i> URAS Michaël, WETZEL Brigitte, TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie.
OBJET : <i>Subventions / Programme voirie 2025</i>	 <i>Procurations données :</i> URAS Michaël a donné procuration à ROY Brigitte, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à MEILLET Bruno, ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine <i>Absents :</i> MANGE Mylène, REBOUH Mehdi, PLANÇON Aurélie.
RÉSULTAT DU VOTE : <ul style="list-style-type: none">- Pour : 24- Contre : 0- Abstention : 0	Agnès ISSLER est nommée secrétaire de séance

Madame la Maire expose au Conseil Municipal le programme des travaux de voirie 2025 :

- Création d'un trottoir rue du Corps Franc (sécurisation accès au pôle éducatif Claire RADREAU : école primaire, périscolaire, centre de loisirs, bibliothèque et gymnase),
- Reprofilage enrobés et pose bordures rue des Campenottes (devant le poste d'électricité ENEDIS),
- Création d'une grille d'évacuation des eaux de pluie rue des Cerisiers,
- Travaux suite affaissement rue des Pruniers,
- Travaux suite affaissement à l'intersection des rues des Aubépines, des Anémones et des Bleuets, dont réfection du ralentisseur détérioré,
- Réfection du ralentisseur situé à l'angle des rues de la Vieille Vie et de la Chapelle,
- Réfection du revêtement d'une partie de la rue du Bois sur Prés (accès site FORVIA),
- Reprise du mur de soutènement de la voirie rue de la Côte.

Montant des travaux de 89 555,31 € HT, soit 107 466,37 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

• PMA – Fonds de concours :	10 459,00 €
• Département – Amendes de police :	3 150,00 €
• État – DETR :	26 866,59 €
• Fonds communaux :	66 990,78 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la Commune après récupération de la quasi-totalité de la TVA (via le FCTVA) en N+2, d'un montant de 49 361,99 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré,
par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- 1) **S'ENGAGE** à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) **SOLICITE** l'aide financière des partenaires susnommés ;
- 3) **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Fait à Bavans, le 10/12/2025.

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 025-212500482-20251210-DELIB2025121010-DE

Berger Levraud

Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 12/12/2025
Publiée sur site internet le : 16/12/2025

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.